

## PROCES VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

Etai<sup>ent</sup> présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :  
Monsieur Daniel FUHR, Madame Martine KREBS , Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, , Mesdames Anne Marie BOUTET, Nadine KELLER, Isabelle DEMOGEOT, Monsieur Jean-Philippe BOTT, Madame Claire BLADT, Monsieur Jonathan OUTOMURO, Madame Aurélie QUAI, Monsieur Samuel KREMER Conseillers Municipaux.

Etai<sup>ent</sup> excusés : Monsieur Christian GAUER (délégation de vote à M Daniel FUHR), Madame Anne KAAS (délégation de vote à Mme Martine KREBS), Monsieur Paul CHAVAN, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose, avant de passer à l'ordre du jour de rajouter deux points à savoir une demande de subvention de l'association « Les Amis du Hérapel » et la modification d'une délibération pour une vente de terrain. Il ouvre la séance à 18h00 et passe à l'ordre du jour.

Madame Martine KREBS est nommée secrétaire de séance.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2022**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

### **2. COMMANDES PUBLIQUES**

#### a. Marchés passés en délégation.

En application de l'article L5211-11 du Code Général de Collectivités territoriales, le Maire rend compte des marchés (du 10/03/2022 au 26/04/2022), passés en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

Le détail est exposé ci-après :

BUDGET	COMPTE	Libellé	Fournisseur	Montant devis TTC
Fonctionnement	615231-entretien des voiries	Peinture routière	Marquage du Saulnois	6 283,88
			<b>Total fonctionnement</b>	<b>6 283,88</b>
Investissement	2121/160 -Plantations	Plantations aux monument aux Morts	GD Paysages	819,60
	2121/160 -Plantations	Plantations rond-point rue du Moulin	GD Paysages	2 089,92
	2121/160 -Plantations	Plantations rond-point rue de Théding	GD Paysages	8 258,94
	21318/199 - Autres bâtiments publics	Remplacement des portes de l'abri de la Coulée Verte	Fenêtres SCHMITT	6 486,00
	21318/302 - Autres bâtiments publics	Réfection des toitures du foyer Robert Schuman	MAYEUR et ROMANI	39 031,75
	2152/160 - Installations de voirie	Reprise des enrobés rue du Thiergarten	TP KLEIN GUY	15 825,30
	2152/160 - Installations de voirie	Rajout de feux piétons - sortie du parking de l'école Lurçat	TP KLEIN GUY	5 520,00
	2152/160 - Installations de voirie	Modification des rampants du plateau rue de Théding	TP KLEIN GUY	5 911,20
	21568/266 - Matériel de défense	Extension de la vidéo protection de la commune	SPIE NETWORKS	37 717,20
	21571/160 - Matériel roulant	Tondeuse-débroussailluse GRILLO	BOURG ERWIN	12 360,00
2183/228 - Matériel informatique	Equipements numériques pour les écoles	LB SYSTEMS	68 186,80	
			<b>Total investissement</b>	<b>202 206,71</b>

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du Maire.

## **2. COMMANDES PUBLIQUES**

b. Attribution de marchés :

I. pour le réaménagement du carrefour Avenue de Ditschviller/Rue des Bruyères.

Un appel d'offres a été fait pour les travaux de réaménagement du carrefour avenue de Ditschviller/Rue des Bruyères.

Quatre entreprises ont déposé une offre.

Les travaux ont été chiffrés en H.T. à 58.863,60 € par l'entreprise TP KLEIN, 59.810,71 € par l'entreprise SMTPF, à 84.895,00 € par l'entreprise TPDL et à 87.342,60 € par l'entreprise COLAS.

Après présentation du rapport d'analyse établi par le Maître d'œuvre et  
Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

DECIDE de confier le marché à l'entreprise TP KLEIN de DIEBLING pour un montant de 58.863,60 € H.T soit 70.636,32 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

b. Attribution de marchés :

II. Pour la création d'un cheminement piéton rue de Béning

Une consultation a été faite pour la création d'un cheminement piéton rue de Béning

Trois entreprises ont déposé une offre.

Les travaux ont été chiffrés en H.T. à 33.285,20 € par l'entreprise TP KLEIN, 41.854,50 € pour l'entreprise TPDL et à 43.479,00 € par l'entreprise COLAS.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

DECIDE de confier le marché à l'entreprise TP KLEIN de DIEBLING pour un montant de 33.285,20 € H.T soit 39.942,24 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

b. Attribution de marchés :

III. Pour le changement des menuiseries extérieures dans les logements de l'école Lerond

Une consultation a été faite pour le remplacement des menuiseries extérieures dans les logements de l'école Lerond.

Trois entreprises ont déposé une offre.

Les travaux ont été chiffrés en H.T. à 35.601,00 € par l'entreprise FENETRES SCHMITT, 37.573,46 € par l'entreprise ECO FERMETURES et à 38.481,22 € par l'entreprise FERMAP.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

DECIDE de confier le marché à l'entreprise FENETRES SCHMITT de THEDING pour un montant de 35.601,00 € H.T. soit 42.721,20 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

b. Attribution de marchés :

IV. Pour l'aménagement de la Coulée Verte : équipements sportifs et aires de jeux

Par délibération du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour l'aménagement de la Coulée Verte.

La subvention ayant été accordée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer commande des équipements selon devis joint au dossier de demande de subvention.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

DECIDE de passer commande auprès de la société IMAJ des équipements sportifs et aires de jeux pour la Coulée Verte pour un montant de 103.806 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

### **3. ADMINISTRATION GENERALE**

a. Création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal 7 Juillet 2021.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial faisant fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

## Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent pouvant être pourvu par les grades

- D'adjoint administratif territorial

Faisant fonction d'Agent de Surveillance de la voie publique à temps complet

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative.

Ces fonctions peuvent également être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Le contrat relevant de l'article L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant des articles L332-8, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

## DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois

FILIERE ADMINISTRATIVE	EXISTANT	NOUVEAU	TOTAL
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	/	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe C3	1	/	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe C2	2	/	2
Adjoint administratif principal C1	1	+1	2
Sous total	5		6
FILIERE TECHNIQUE	EXISTANT	NOUVEAU	TOTAL
Agent de maîtrise principal	1		1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe C3	1		1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe C2	3		3
Adjoint technique C1	7		7
Sous total	12		12
FILIERE ANIMATION	EXISTANT	NOUVEAU	TOTAL
Adjoint d'animation	2	/	2
Sous total	2		2
FILIERE MEDICO SOCIALE	EXISTANT	NOUVEAU	TOTAL
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Sous total	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>21</b>

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

#### **4. URBANISME**

##### a) Droit de préemption : examen des déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2022.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
Mme Chantale CLEMENS	26 rue Général de Gaulle	105.000 €	M. Robert KARAMAN
M. Anthony ATTARDO et Mme Sarah LAKHAL	11 rue des Mésanges	235.000 €	M Nils STAUDT et Mme Lisa WENZEL
FISCHER IMMOBILIER	Rue de Farébersviller	30.000 €	M et Mme Abdessadek EL GANA
SZYMANSKI Alain	7 impasse des Tulipes	82.000 €	M Arnaud VOISIN Et Mme Sandra SARDI

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du Maire.

#### **4. URBANISME**

##### b) Vente de terrains à bâtir rue des Mésanges

Quatre acquéreurs sont intéressés par une place à bâtir située rue des Mésanges, et ont donné leur accord sur le prix de cession de 6 500,00 € l'are fixé par délibération en date du 17 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles en question.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

DECIDE de céder :

\* la parcelle communale cadastrée section 9 n° 664 d'une contenance de 6,60 ares à Monsieur et Madame Kévin PICARD domiciliés à FREYMING-MERLEBACH – 18 rue de Bohême, au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 6,60 ares un montant de 42.900,00 € ;

\*La parcelle communale cadastrée section 9 n° 663 d'une contenance de 6,86 ares à Monsieur et Madame EK BOUKHLIKI domiciliés à COCHEREN – 11, rue du Moulin, au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 6,86 ares un montant de 44.590,00 € ;

\*la parcelle communale cadastrée section 9 n° 661 d'une contenance de 6,78 ares à Monsieur et Madame Sedat OZDEMIR domiciliés à FREYMING MERLEBACH – 8A, rue de Hombourg, au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 6,78 ares un montant de 44.070,00 € ;

\* la parcelle communale cadastrée section 9 n° 660 d'une contenance de 6,75 ares à Monsieur et Madame BATTAGLIA domiciliés à SALLES D'AUDE – Allée des Magnolias, au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 6,75 ares un montant de 43.875,00 € ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage, d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

c. Vente d'un bout de parcelle de terrain à Monsieur WINE Gauthier

Par délibération du 9 septembre 2021, le Conseil Municipal avait validé la vente d'un bout de parcelle de terrain à Monsieur Gauthier WINE. Suite au procès-verbal d'arpentage il convient de modifier la délibération comme suit.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 14 N°924 à Monsieur WINE Gauthier, au prix de 32,50 € le m<sup>2</sup> soit pour une surface de 76 m<sup>2</sup>, un montant de 2.470€ ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage, d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**5. AFFAIRES FINANCIERES**

a. Subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Hérapel

L'association Les Amis du Hérapel organise une grande manifestation familiale avec de nombreuses activités lors du weekend du Warndt du 5 juin 2022 à la Coulée Verte.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € pour mener à bien ce projet.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
A l'unanimité,

DECIDE de verser à L'association Les Amis du Hérapel une subvention exceptionnelle de 250,00€ ;

VOTE les crédits correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN